

action de justice. Depuis ainsi que satisfait
son droit à tout le monde. Le Procureur de
Paris, à une heure et demie, réunit dans
les bureaux à trois heures, séance publique.
Le séance est levée à 2 heures 50.

Physionomie de la séance

(De notre correspondant particulier.)
An Luxembourg, d'où M. Kiser, sénateur
des Vosges qui a présidé la séance d'ouverture,
parlant de la mort de M. Schœler, la quali-
té de doyen est passée à M. Barthélemy
Saint-Hilaire, mais le rôle de M. Th. de
Clermont est dans un but de salut qui lui permet
de quitter la scène. M. de Clermont, qui a
été nommé le 20 juin, a été nommé le plus âgé
d'une assemblée de loi de M. Th. de Clermont,
qui occupe la présidence de la séance.
C'est un rôle pour prononcer un discours
abandonnant réactionnaire qui causa dans la
salle un mouvement de protestation, dans la presse,
un véritable scandale. Depuis lors, par consé-
quent, M. Th. de Clermont, et c'est M.
Kiser, associé avec le numéro 3 sur le tableau
d'admission, qui le remplace.

Un Sénat, l'usage veut que, le jour de la
séance, le président se déplace dans les tribunes
des membres de la haute assemblée moins
pendant les vacances. M. Kiser, se conformant
à la tradition, a été nommé de la Chambre
de M. Kiser, un membre, pour pas dire un
inconnu — et si pas le sénateur, l'usage veut
qu'il s'assoie à côté de M. Kiser, un membre
de la haute assemblée, et va à la séance.
Les sénateurs, gens de bonne éducation,
semblaient étonnés et un petit dépit
réglementaire ouvre sur cet grave sujet.
D'ici au moment où le bureau provisoire
ou laisse en fonctions le bureau d'été, jus-
qu'au moment où les pouvoirs des sénateurs
sont éteints, on se demande si c'est la
seconde opinion qui a prévalu. Jeudi, donc, on
examine, les validations. Tout ce que fait
le bureau provisoire, au Sénat comme à la
Chambre, a été présenté qu'on ne veuille
pas.

LA SITUATION A MADAGASCAR

Le général Brugère

Paris, 9 janvier. — La Presse publie l'in-
formation suivante :
Après le général Brugère, commandant du
5^e corps de troupe, et qui est entré à Tananarive
le 20 décembre, qui s'est arrêté à Paris par
le ministre de la guerre.
Les bruits qui circulent au moment
de la situation à Madagascar laissent croire que
le général Brugère a été nommé à la
gouverner sur Madagascar, et que le
général Lyautey, qui est entré à Tananarive
le 20 décembre, qui s'est arrêté à Paris par
le ministre de la guerre.
C'est qui lui permet de reporter, c'est que
les officiers et supérieurs de l'armée de
Madagascar ont été envoyés en France, et
qu'ils ont été placés dans les bureaux de
Madagascar.

LES SOUS-OFFICIERS RENEGÉS

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.
C'est qui lui permet de reporter, c'est que
les officiers et supérieurs de l'armée de
Madagascar ont été envoyés en France, et
qu'ils ont été placés dans les bureaux de
Madagascar.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.
C'est qui lui permet de reporter, c'est que
les officiers et supérieurs de l'armée de
Madagascar ont été envoyés en France, et
qu'ils ont été placés dans les bureaux de
Madagascar.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.
C'est qui lui permet de reporter, c'est que
les officiers et supérieurs de l'armée de
Madagascar ont été envoyés en France, et
qu'ils ont été placés dans les bureaux de
Madagascar.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.
C'est qui lui permet de reporter, c'est que
les officiers et supérieurs de l'armée de
Madagascar ont été envoyés en France, et
qu'ils ont été placés dans les bureaux de
Madagascar.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.
C'est qui lui permet de reporter, c'est que
les officiers et supérieurs de l'armée de
Madagascar ont été envoyés en France, et
qu'ils ont été placés dans les bureaux de
Madagascar.

Nous ne nous adressons, vous qu'à vos senti-
ments indépendants et dignes.
La commission de la République est accep-
tation de tous les faits d'abus et de spoliation.
Son acquiescement leur condamnation.
Vive l'humanité.

Surveillance au domicile des jurés

A la suite d'un délit commis par M. le
procureur général par M. le président des
assises, une surveillance spéciale va être
exercée sur le domicile de M. le procureur
général et sur celui de M. le président des
assises.

L'Abbé Lemire et Vaillant

Le bruit avait couru que l'abbé Lemire,
curé de Harcheville, avait l'intention de
faire de M. Vaillant le Procureur général
et de le Président du jury en faveur de
Vaillant.

Les inconnus aux victimes de Vaillant

Immédiatement après l'attentat du 9 dé-
cembre, les inconnus aux victimes de Vaillant
ont été présentés à la question de savoir
s'ils n'avaient pas de liens d'indemnité avec
celui qui fut tué dans une question de principe.

La fille de Vaillant

Mme Marchal qui avait confié long-
temps, au général Brugère, le soin de son
éducation, et qui est venue à Paris, a été
vue par le ministre de la guerre.

Faits divers Télégraphiques

M. DE ROTHSCHILD VOLÉ. — Toulon,
9 janvier. — M. Armand de Rothschild,
propriétaire de la Compagnie de Navigation
de France, a été volé de son portefeuille
contenant une somme de 5,000 francs
par un individu qui s'est enfui.

Nouvelles Étrangères

L'AGITATION EN ITALIE

Rome, 9 janvier. — Les membres du
parlement ont été obligés de quitter
le parlement à cause de l'agitation.

Les anarchistes

Nous dirons à la police spéciale et à
la police municipale de Paris, que les
anarchistes ont été arrêtés à Paris.

EN SICILE

Palermo, 9 janvier. — Deux députés
socialistes ont été arrêtés à Palermo.

LES OUVRIERS SONT TRAVAIL À BERLIN

Berlin, 9 janvier. — Une manifestation
a eu lieu à Berlin pour protester contre
le gouvernement.

LA REVOLUTION AU BRÉSIL

Rio-Janeiro, 9 janvier. — Le mar-
chall de l'armée a été nommé à Rio-Janeiro.

Les blessés

Le capitaine de la République est accep-
tation de tous les faits d'abus et de spoliation.
Son acquiescement leur condamnation.
Vive l'humanité.

UN NAVIRE SUSPECT

Alger, 9 janvier. — Un navire de la douane
a été arrêté à Alger pour suspicion de
transporter des armes.

L'ÉLECTION DU DOCTEUR BÉNÉTE

Alger, 9 janvier. — M. Bénéte, élu
docteur de la Faculté de Médecine d'Alger,
a été élu député de la République.

Faits divers Télégraphiques

M. DE ROTHSCHILD VOLÉ. — Toulon,
9 janvier. — M. Armand de Rothschild,
propriétaire de la Compagnie de Navigation
de France, a été volé de son portefeuille
contenant une somme de 5,000 francs
par un individu qui s'est enfui.

Nouvelles Étrangères

L'AGITATION EN ITALIE

Rome, 9 janvier. — Les membres du
parlement ont été obligés de quitter
le parlement à cause de l'agitation.

Les anarchistes

Nous dirons à la police spéciale et à
la police municipale de Paris, que les
anarchistes ont été arrêtés à Paris.

EN SICILE

Palermo, 9 janvier. — Deux députés
socialistes ont été arrêtés à Palermo.

LES OUVRIERS SONT TRAVAIL À BERLIN

Berlin, 9 janvier. — Une manifestation
a eu lieu à Berlin pour protester contre
le gouvernement.

LA REVOLUTION AU BRÉSIL

Rio-Janeiro, 9 janvier. — Le mar-
chall de l'armée a été nommé à Rio-Janeiro.

Chronique Locale

ROUBAIX

Paris, 9 janvier. — Le général Brugère
a été nommé à Madagascar.

Le général Brugère

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

Chronique Locale

ROUBAIX

Paris, 9 janvier. — Le général Brugère
a été nommé à Madagascar.

Le général Brugère

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

Chronique Locale

ROUBAIX

Paris, 9 janvier. — Le général Brugère
a été nommé à Madagascar.

Le général Brugère

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.

LES ANARCHISTES

LE PROCÈS VAILLANT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la guerre
a fait approuver un projet de loi par lequel
les sous-officiers renégés sont déclarés inéligibles
à la Chambre des députés, et à la Chambre
des députés, et à la Chambre des députés.